

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE

HUELGOAT



Ar mein kalet hag ar steriou arc'hant

De granit ses pierres et d'argent ses rivières

*Avis d'information préalable à l'ouverture
de la participation du public par voie électronique*

**Projet de démolition totale de l'actuel commerce
(enseigne Intermarché) et reconstruction sur la
même parcelle à Huelgoat**

Par arrêté municipal du 29 septembre 2023, le Maire de Huelgoat organise une participation du public par voie électronique relative au projet de démolition totale de l'actuel commerce (enseigne Intermarché) et reconstruction sur la même parcelle à Huelgoat présenté par la SC FONCIERE CHABRIERES.

La participation du public par voie électronique se déroule pendant 30 jours du 26 octobre au 25 novembre 2023 inclus.

Pendant toute la durée de la participation, un dossier est mis à disposition du public via le site internet de la mairie de Huelgoat : <https://mairie-huelgoat.fr/enquete>

Le dossier comprend la demande de permis de construire, et notamment l'étude d'impact du projet sur l'environnement.

Sur demande, ces documents peuvent être mis en consultation sur support papier. Pour ce faire, la demande doit être effectuée en mairie de Huelgoat au service service : Secrétariat général, dgs.huelgoat@gmail.com qui vous contactera pour convenir d'un rendez-vous, au plus tard le 4^e jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. Les documents sont mis à disposition du demandeur à la mairie de Huelgoat et à l'espace France Service de Monts d'Arrée Communauté, 12 rue du Docteur Jacq à Huelgoat aux heures qui lui sont indiquées au moment de sa demande. Cette mise à disposition intervient au plus tard le 2^e jour ouvré suivant celui de sa demande.

Le public peut formuler des observations et propositions pendant toute la durée de la participation par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique.huelgoat@gmail.com
Ces observations et propositions sont consultables pendant toute la durée de la participation à l'adresse internet susmentionnée.

Les observations et propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le 25 novembre 2023 ne sont pas prises en considération.

Des demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées, par courrier postal à l'adresse suivante : SC FONCIERE CHABRIERES – M. Pierre MACE - Les Branchettes

35370 ARGENTRE DU PLESSIS ou par voie électronique à l'adresse suivante : pierre.mace@mousquetaires.com

Au terme de la participation, le permis de construire ne peut être délivré avant l'expiration du délai permettant la prise en considération des observations et des propositions du public. Ce délai ne peut être inférieur à 4 jours à compter de la date de la clôture de la participation.

Le Maire de Huelgoat est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire préalable au projet de démolition totale de l'actuel commerce (enseigne Intermarché) et reconstruction sur la même parcelle à Huelgoat.

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, sont mis à disposition sur le site internet : <https://mairie-huelgoat.fr/enquete> au plus tard à la date de la notification du permis de construire et pendant une durée minimale de trois mois.